

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 171/2025

A LA SOCIETE IMMOBILIERE ROSE.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002-T/DG FONAREV/CGPMP/PF/07-2025, conclu avec le FONAREV, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million septante-cinq mille nonante-six (USD 1 075 096) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept mille cinq cent vingt-cinq, soixante-sept centimes (USD 7 525,57), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/09/2025

Directeur Administratif et Financier



M. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général